

2AUG

1AUG

UG

1AUR

UT

Ntc

1Auz

UZ

UZA

UE

UEX

N

N++

Nh Ah

Uz

Nz Az

Ne Ae

Uev

Nv

Nj

Emplacement réservé pour créer un équipement ou un espace public

Espace rural :

Le zonage rural est désormais très réduit et encadré (voir ci-après)

Zone agricole

Pour information :

Site d'exploitation agricole principale

dont site avec installation classées pour la Protection de l'Environnement (=ICPE)

Ilots

Etolage pour changement de destination

Rappel : pour un changement de destination un étolage a priori est nécessaire : il ne préjuge pas de l'admission qui sera donnée par la commission et qui s'imposera au porteur de projet.

à destination d'activités économiques (entrepôt / artisanat / petite industrie)

à destination de logements, d'hébergements hôteliers ou touristiques, ou de bureaux

Les protections ou zones de préservation

Protection agricole, paysagère, environnementale

(= secteur seulement constructible pour de petites annexes)

Zone naturelle à protection stricte (intérêt écologique majeur)

Abords des voies classées à grande circulation (recul 75m ou 100m sauf étude spécifique)

Zone de champs électromagnétiques forts autour des lignes électriques haute-tension

Zones de risques autour des canalisations de gaz haute-pression

Patrimoine paysager :

ESPC (Espace Boscé Classé)

Secteur de valorisation paysagère

Espace paysager ou écologique remarquable

Halle à caractère hydraulique

Halle à caractère maraîchère

Halle à caractère écologique

Halle située dans un périmètre de forage

Mare

Autre remarquable

N

EDH 1:10 000